COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le deux du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 27 août 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents:

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD Mme Chrystelle CANO – M. Robert CELETTE – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – M. Philippe MOUSTIER (arrivé à 19 heures 30.) – Mme Christine POTIN – M. Jean-François ROUX – M. Georges SAUVAYRE – M. Gilles TARDY Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Pouvoirs:

M. Philippe MOUSTIER (arrivé à 19 heures 30) donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE

Secrétaire de séance : Mme Claude CHAPUIS

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 22 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Décision modificative
- Bail appartement situé 95, rue du 08 août 1944.

Le conseil municipal approuve ces deux nouveaux points.

1°/ EMPRUNT

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 22 juillet dernier relative à l'approbation des emprunts pour les travaux. En effet, les modalités de remboursement seront annualisées au lieu d'être mensualisées. Monsieur Grenier rappelle les conditions financières de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est :

-Montant : 120 000 € -Durée : 144 mois -Taux fixe : 3,23 € -Frais de dossier : 380 € -Périodicité : annuelle

-Montant de l'échéance : 12 221,56 € (f^{ère} échéance : 12 221,60 €)

Aucun changement en ce qui concerne la ligne de crédit consolidable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette modification.

2° / RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.U.I.)

Monsieur Joël GRENIER, adjoint, informe le conseil municipal que le C.U.I. de Monsieur Marcel MAZET arrive à échéance le 09 octobre 2013. Une possibilité nous est offerte pour un renouvellement de 3 ans (la personne ayant plus de 55 ans). A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous

documents relatifs à ce renouvellement de C.U.I.

3°/ EVEIL MUSICAL

Monsieur le Maire propose de renouveler pour l'année scolaire 2013/2014 pour 3 classes. A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord.

4°/ TARIF FOIRE AUX PLANTES RARES DU DIMANCHE 06 OCTOBRE 2013

Madame Chrystel Valla-Bégot, conseillère municipale, propose de fixer les tarifs des entrées de la foire aux plantes rares du dimanche 06 octobre 2013 à 2 € par personne (gratuit pour les moins de 16 ans) ainsi que le prix du mètre linéaire pour les exposants à 5 € le mètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

5°/ DECLASSEMENT VOIRIE

Un tronçon de chemin rural entre la RD342 et le chemin de la Croix du Cros a été aménagé par un riverain à la demande de la commune en 1974. Après discussion il est proposé d'engager une enquête publique pour proposer son déclassement, des négociations sont en cours pour adapter la partie amont de ce chemin avant de le classer dans la voirie communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de déclasser la partie Sud du chemin rural.

6°/ BAIL APPARTEMENT GERANT DU RESTAURANT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de faire un avenant au bail initial. En effet il faut modifier la désignation du locataire qui sera, à partir d'aujourd'hui, uniquement Monsieur Bertrand ANDRE, gérant de société, demeurant à Saint-Clair (07430) 97 rue des Bourbons. Le paragraphe « solidarité et indivisibilité » sera quant à lui supprimé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

7°/ DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes au budget principal :

Mouvements de crédits - Investissement

Du compte 2315 « installations, matériel et outillage techniques » ... - 4000,00 € Au compte 21571 « matériel roulant » ... + 4000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces modifications budgétaires.

8°/ BAIL APPARTEMENT SITUE RUE DU 08 AOUT 1944

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune demande de logement n'a été faite par un instituteur, il propose donc de renouveler le bail précaire du logement situé 95, rue du 08 août 1944, du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. Le prix du loyer est fixé à 528,77 € par mois, il sera révisé automatiquement chaque année au 1^{er} janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail

9°/ QUESTIONS DIVERSES

- Gilles Tardy organisera une réunion des associations pour la buvette de la foire aux plantes rares : le mardi 17 septembre à 19 heures
- Roland Girard fait le point sur les travaux en cours :
 - Enfouissement lignes électriques
 - Rénovation de la stèle près de l'église
 - Installation d'une nouvelle cabine téléphonique à proximité de l'entrée de la Mairie
 - Enrochement chemin des grandes vignes
 - Goudronnage
- Foire aux plantes rares : Mme Maud Potigny du syndicat des 3 Rivières assurera une conférence
- Jean-Paul SPEISSMANN et Roland GIRARD participeront aux réunions de chantier de la zone d'activité et pour le suivi des travaux de traversée du village
- Le Maire informe le conseil municipal d'une réunion de travail avec le Syndicat des eaux Annonay Serrières entre Macheloup et le quartier de la Combe. Des travaux de raccordement en eau potable seront aménagés sur les voies publiques en lieu et places des raccordements implantés dans les propriétés privées.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 21 octobre 2013 à 18 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 30.